

Chorus : un mirage budgétaire ?

Lancé en 2005, le projet Chorus n'en finit pas de faire des vagues. Tandis que le déploiement complet de ce progiciel de comptabilité sera achevé au 1er janvier 2012, la mission d'information des députés sur la Lolf s'interroge encore, dans un rapport publié récemment, sur le coût réel du projet et doute des gains de productivité.

Les années se suivent et se ressemblent pour le progiciel comptable de l'État, Chorus. Pour la énième fois depuis son lancement en 2005, ce projet informatique majeur est pointé du doigt dans le dernier rapport de la mission d'information sur la loi organique relative aux lois de finances (Milolf), qui y consacre le dernier des quatre chapitres de ce document.

Principal point noir sur lequel s'attarde la mission : son coût. S'appuyant sur les données transmises au Parlement à l'occasion des projets de loi de finances, la mission montre formellement une augmentation forte – plus de 30 % – du coût budgétaire de Chorus entre 2007 et 2010, soit 551 millions en 2007, contre 711 millions trois ans plus tard. Sur dix ans, le projet devrait avoisiner le milliard d'euros, selon les prévisions de la Cour des comptes, dont la Milolf reprend et partage une grande part des inquiétudes sur la dérive des coûts.

Opacité

“Si les coûts directs du projet sont évalués à 1 milliard d'euros sur dix ans par le ministère chargé du Budget, ce chiffrage repose sur des bases fragiles [...], les scénarii prévisionnels sur lesquels il s'appuie devant être actualisés”, énonce le rapport de la Milolf, qui s'agace de l'opacité dans laquelle le gouvernement maintient les comptes, malgré quelques avancées, “les documents budgétaires ne permettent pas d'identifier aisément les raisons de cette apparente dérive des coûts, notamment en raison du caractère incomplet et évolutif des informations transmises”. “Il conviendrait, souligne la Milolf en guise d'avertissement, de faire apparaître plus nettement les gains supposés en dépenses de personnel, au regard de la nouvelle organisation administrative qui découle du projet, notamment dans les nouveaux centres de services partagés et les services facturiers.”

Au-delà du coût, le déploiement de Chorus pose également de réelles difficultés et des incertitudes, ce qui a valu au progiciel de faire l'objet de l'une des 7 réserves de la Cour des comptes au titre de la certification des comptes. Pour les magistrats de la rue Cambon, cités par la Milolf, “à l'instar des services gestionnaires déconcentrés, le déploiement du système Chorus rencontre effectivement de nombreuses difficultés”. La Cour déplorait notamment “les conditions dans lesquelles de nombreux programmes budgétaires ont été basculés dans Chorus et la sous-utilisation de ses fonctionnalités comptables en 2010”, qui font peser, conclut la Cour “un risque majeur sur sa capacité à tenir la comptabilité générale de l'État en 2012”.

Xavier Sidaner